



N° de gestion 2018B00834

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

à jour au 30 janvier 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	834 905 796 R.C.S. Bobigny
<i>Date d'immatriculation</i>	25/01/2018
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	BATI CONFORT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à associé unique
<i>Capital social</i>	2 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	6 bis Allée SAINT LOUIS 93220 Gagny
<i>- Mention n° 93520 du 25/01/2018</i>	Le siège social est fixé au domicile du représentant légal, en application de l'alinéa 1 de l'article L123-11-1 du code de commerce.
<i>Activités principales</i>	Plomberie, chauffage, climatisation, électricité, maçonnerie et serrurerie.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 25/01/2117
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2018

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

<i>Nom, prénoms</i>	ZORDIC Mehdi
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/06/1993 à Bondy (93)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	6 bis Allée SAINT LOUIS 93220 Gagny

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	6 bis Allée SAINT LOUIS 93220 Gagny
<i>Nom commercial</i>	BATI CONFORT
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Plomberie, chauffage, climatisation, électricité, maçonnerie et serrurerie.
<i>Date de commencement d'activité</i>	18/01/2018
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

<i>- Mention n° 93519 du 25/01/2018</i>	L'activité artisanale déclarée a été enregistrée sous condition suspensive de l'immatriculation au répertoire des métiers. La justification de cette immatriculation doit être fournie au greffe dans le mois de la date déclarée du début de cette activité. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.
---	---

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT